



ORGUEIL Flash Info



Juin 2017

BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPALE

Chers habitantes et habitants d'Orgueil, chers amis,

Notre nouveau président de la République vient d'être élu pour 5 ans et à la suite des élections législatives du 11 et 18 juin, l'organisation nationale se mettra définitivement en place. Vous avez été très nombreux à vous déplacer au bureau de vote pour participer à ce choix de gouvernance, cela montre tout l'intérêt que vous portez à notre démocratie.

De même vous êtes nombreux à solliciter vos élus locaux. Vous n'hésitez pas à les interpeller sur divers problèmes qui vous touchent, à leur signaler des anomalies, à partager vos connaissances du terrain, à proposer des solutions etc...

Les élus mettent leur énergie à améliorer votre quotidien et votre bien vivre dans notre village: certaines études sont lancées, telle que le schéma des eaux pluviales ou l'aménagement du cœur du village, certains travaux sont programmés ou en cours de réalisation, tels que la nouvelle station d'épuration, le déménagement du Carretou ou la création de voies piétonnes.

Je constate aussi que vous êtes nombreux à me solliciter dans mon rôle de « garant de la salubrité, de la tranquillité et du respect des lois ».

Pour la salubrité, je ne peux trop souvent, malheureusement, que constater l'incivilité de certains qui déposent leur trop plein de déchets ménagers, de déchets verts, d'encombrants, en divers endroits de la

commune. Ces déchets sont collectés par nos agents municipaux, mais le temps passé à ce « nettoyage » est supporté par chacun d'entre nous. C'est aussi à chacun d'entre nous de respecter et de faire respecter notre environnement.

Pour la tranquillité, je peux comprendre que certains bruits répétitifs (aboiments de chiens, bruits de ballons...), ou des bruits plus agressifs pendant des heures non autorisées (tondeuse, travaux de maçonnerie, musique...) de vos voisins puissent faire augmenter la tension nerveuse. N'hésitez pas à rencontrer votre voisin et à lui faire part de ce que vous ressentez, il n'a peut-être pas conscience de la gêne occasionnée et le simple fait d'en parler directement peut éviter bien des conflits. Comme disait à juste titre P. Desproges: « Le voisin est un animal nuisible assez proche de l'homme », mais c'est d'abord votre voisin, il ne déménagera peut-être pas de sitôt, et vous non plus...

En ce qui concerne le respect des lois, en effet le Maire en est le garant, c'est lui qui doit les faire appliquer. Mais, comme vous le savez, nul n'est censé les ignorer. N'hésitez pas à vous renseigner auprès de notre secrétariat, qui lui-même pourra vous orienter vers différents services de la préfecture, de la Communauté de communes, ou autres structures. Ainsi chacun saura quelles sont les règles d'urbanisme (pour monter sa clôture, construire sa piscine ou planter son abri de jardin...), à quelle hauteur

sa haie doit être taillée, comment entretenir ses arbres en bordure de propriété, gérer son assainissement, obtenir une permission de voirie, évacuer les eaux de pluie, ou tout simplement savoir que l'incinération de déchets est strictement interdite quelle que soit l'heure du jour ou de la nuit...

Je me permets de vous remercier pour la compréhension dont vous avez fait preuve lors des vols de câbles successifs qui nous ont privés de ligne téléphonique et d'internet pendant une semaine. Merci d'avoir non seulement transmis l'information mais aussi d'avoir été solidaires des personnes proches, parfois fragiles, qui se sont retrouvées isolées.

Dans la suite de ce Flash Info, vous trouverez, en résumé, tous les avancements des divers projets de votre équipe municipale. Je vous souhaite de profiter des beaux jours, des vacances qui arrivent pour certains d'entre vous et de tous les attraits de notre beau village !

Votre Maire à votre écoute,
Catherine Villain



Aménagement du centre-bourg : coup d'envoi le 27 juin

Les réflexions concernant l'aménagement du centre-bourg d'Orgueil vont bon train depuis notre dernier Flash Info de janvier ...

L'équipe municipale accompagnée de Tarn et Garonne Habitat et des partenaires associés (CAUE, CD82, DDT, CCGSTG), finalise aujourd'hui le cahier des charges nécessaire au choix de l'équipe pluridisciplinaire qui aura pour mission, à partir de septembre prochain, de nous accompagner dans la construction du projet urbain du centre d'Orgueil que nous voulons vivant et attractif.

Dans nos réflexions de développement économique et de services, nous serons conseillés par le Comité du Bassin d'emploi du Nord Est Toulousain (<http://www.cbedunet.org/>).

Enfin, pour que vous puissiez participer aux grandes étapes de réflexion de la façon la plus pertinente possible, « Contact Consulting » apportera son savoir-faire en matière de concertation.

Vous l'avez compris, l'aménagement du centre bourg d'Orgueil, c'est maintenant !

Aussi, pour vous expliquer tout cela de vive voix et lancer officiellement ce beau projet, nous vous proposons de nous réunir **le mardi 27 juin à 18h30**, à la salle des fêtes d'Orgueil.

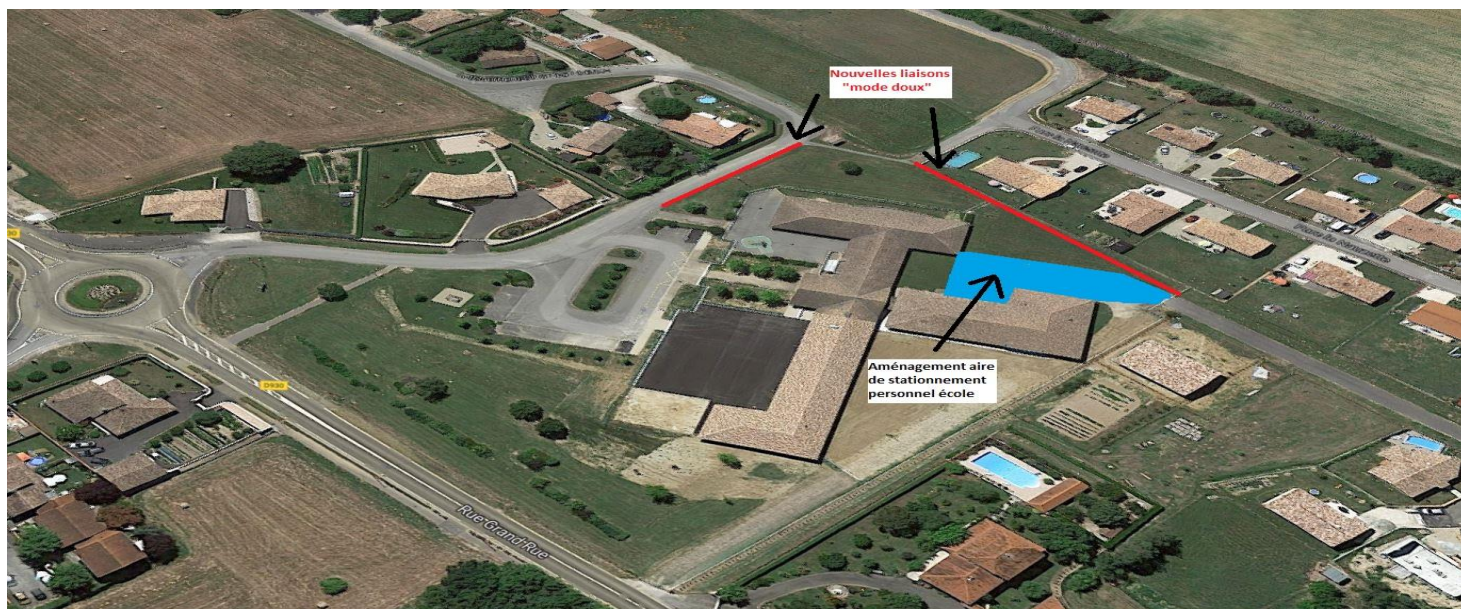


Parking pour le personnel de l'école et cheminement piétonnier Nauzette-école

Afin de libérer quelques places de parking aux abords de l'école pour les parents d'élèves, une aire de stationnement de 7 places réservée aux agents et aux enseignantes sera aménagée cet été derrière le groupe scolaire.

Les économies réalisées par rapport au projet initial de 2014, en réinterrogeant simplement la nature des matériaux utilisés, nous permettent de réaliser une liaison continue « piéton et vélo » depuis l'impasse de la Nauzette jusqu'à l'entrée de l'école.

L'amélioration des cheminements doux (piétons, vélos) est une priorité de l'équipe municipale. Cette thématique sera prédominante dans les réflexions concernant l'aménagement du centre bourg.



Station d'épuration

L'accès à la station se fera à partir de la route du Vigné : les travaux ont débuté fin avril. Une fois le chemin terminé, l'accès des camions et engins de chantier sera possible et les travaux de la STAEP pourront commencer.

Réseau de refoulement des eaux usées

Les travaux du réseau de refoulement des eaux usées vers la nouvelle station d'épuration commenceront en juin. Ceux-ci occasionneront sûrement quelques désagréments notamment chemin du Ribatel et chemin des Communaux jusqu'à l'impasse de la Fabette. Il est probable que la réhabilitation du poste de relevage en bas du chemin du Ribatel nous oblige à revoir le sens de circulation sur cette voie.

Schéma des eaux pluviales

La première réunion de démarrage du Schéma de gestion des eaux pluviales a eu lieu en avril.

Le cabinet d'études Artelia a été choisi. Cette étude d'une durée d'environ six mois, relevé topographique compris, devrait prendre fin courant octobre 2017.

Ce schéma permettra d'obtenir une cartographie précise de l'évacuation des eaux de pluies, un diagnostic précis du réseau, de définir les travaux à réaliser (à court, moyen et long termes) sur les différents fossés et cours d'eau. La mise en place d'une réglementation sera alors possible.

Renforcement des réseaux électriques

Compte-tenu des nombreuses constructions réalisées ou prévues, des renforcements de réseaux ont été programmés par le Syndicat Départemental d'Énergie (SDE). En

fonction des possibilités du budget communal nous essayons d'inclure dans ces travaux de renforcements électriques l'enfouissement des réseaux Orange et éventuellement l'extension de l'éclairage public.

Les renforcements et enfouissements des lignes Télécom sont terminés route de Relance et chemin de Pendulo ; ils vont démarrer au niveau du chemin du Roudier et sont prévus route du Stade avec enfouissement des réseaux Télécom et extension de l'éclairage public.

A venir un renforcement sur le piétonnier le long de la départementale 930, à la sortie du bourg direction Nohic, à partir du pont du ruisseau au niveau du terre-plein jusqu'à l'intersection avec la route de la Thomaze.

Ad'ap

Adaptation des accès des lieux recevant du public aux personnes à mobilité réduites.

Les travaux de l'année 1 sont terminés : les aménagements ont été réalisés à la salle des fêtes et sur le parking du cimetière.



En 2017, année 2, l'accessibilité de l'église, le bâtiment de la poste, et un aménagement de la circulation à l'intérieur du cimetière sont au programme.

Bâtiments communaux

La grange de la « ferme Jolibert », aménagée, accueillera le nouveau magasin du Carretou et nous espérons cette ouverture pour la fin du mois de Juin ou

Infrastructures

courant juillet. L'accès des véhicules se fera par la route de Planques avec l'aménagement d'un parking ; un accès piétons restera possible à partir de la RD 930.



Voirie Communauté de Communes

Cheminement piétonnier route de Planques

De la RD930 au Clos des Chênes, le démarrage des travaux est prévu pour le deuxième semestre 2017.

Travaux route du Vigné

A la sortie du lotissement La Patole, la pose de deux regards à grille est programmée pour faciliter l'évacuation des eaux pluviales.

Voirie Départementale

Le Conseil départemental va intervenir pour reprofiler le tronçon de la RD 94 situé entre le pont de Reyniès et le rond-point de Videlfau : 540m de long, et 3800m² à traiter.

L'entreprise Eurovia a été retenue. Les travaux, qui dépendent de la météo, sont programmés en 2 phases durant lesquelles la circulation sera alternée :

- semaines 25 et 26 au mois de juin pour le traitement de la chaussée

- semaines 30 et 31 au mois de juillet pour le curage des fossés.

Voirie communale

Au Clos des Chênes la réfection de la chaussée a été réalisée .

Informatique et Internet

Afin de répondre aux différents besoins technologiques de la commune, Thierry Passera, conseiller municipal, a été spécifiquement positionné sur cette thématique. De nombreuses améliorations ont été apportées :

Au niveau de l'école :

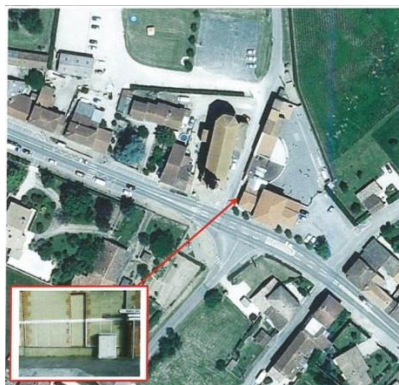
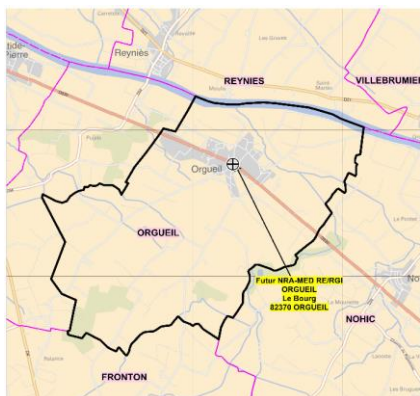
- Analyse du parc informatique scolaire en vue de programmer le remplacement des équipements obsolètes
- Remise à niveau technique des 13 MacBook de l'école : augmentation de leur capacité et mise à jour des logiciels
- Mise en place d'un nouveau poste de travail pour la directrice de l'école
- Mise en œuvre d'une liaison internet pour la garderie

Au niveau de la mairie :

- Mise en place d'une sauvegarde automatique interne et externe des données sensibles en vue de les protéger et de permettre une reprise rapide d'activité en cas d'endommagement du serveur (virus, panne,...)
- Mise en place d'un réseau dédié aux élus (données, scanner, imprimante)

Au niveau de la commune prochainement :

- Mise en place d'une nouvelle armoire de communication ORANGE (chemin des Communaux –photo 3-) permettant d'**augmenter le débit internet ADSL** dans les limites de la zone indiquée ci-dessous avec un débit de 8 méga en limite de zone. L'installation de cette armoire est prévue à la rentrée 2017.



Travaux de fauchage

Réalisés par la Communauté de communes, ils se déroulent en plusieurs étapes. La campagne a démarré le lundi 24 avril 2017 et suit le calendrier suivant :

- Premier passage (accotement, talus descendant) : du 24 avril au 12 mai
- Deuxième passage (complet et palissage) : du 6 juin au 30 juin
- Troisième passage : (accotement, talus descendant) : du 24 juillet au 18 août. Cette passe est optionnelle pour les communes
- Quatrième passage : (complet et palissage) : du 2 novembre au 15 décembre

Enquêtes publiques

Deux enquêteurs ont tenu des permanences à la mairie :

- 1- **Sur la modification 1 et 2 du PLU commune d'Orgueil**
La Communauté de Communes Grand Sud Tarn et Garonne mène ces modifications. L'enquête publique s'est déroulée du 06 mars au 07 avril. Le commissaire enquêteur, M. Bon, a assuré 3 demi-journées de permanence en mairie et a reçu 8 personnes. Son rapport est consultable au secrétariat de la mairie d'Orgueil ou sur le site de la CCGSTG.
- 2- **Sur l'extension parc photovoltaïque**
La préfecture de Tarn et Garonne gère la demande d'extension. L'enquête publique s'est déroulée du 13 mars au 14 avril. Le commissaire enquêteur, M. Cojan, a assuré 5 demi-journées de permanence en mairie d'Orgueil. Aucune remarque n'a été faite, le rapport est consultable en mairie.

Enfance et jeunesse

Evolution de la garderie...

Depuis 4 mois, le partenariat entre la commune et Yakajouer est en place. Les agents municipaux et les salariés de l'association proposent de nombreuses animations aux enfants durant les différents temps de garderie ainsi que dans le cadre du centre de loisirs du mercredi.

A cette occasion, les enfants ont participé à la plantation de trois arbres (baptisés « Tordu », « Penché » et « Biscornu ») au sein de l'école.

Vous pouvez retrouver les plannings des activités et de très nombreuses photos régulièrement sur le site internet de la mairie – rubrique périscolaire.

Pour rappel, toutes les actions menées avec les intervenants dans le cadre du projet éducatif (Pedt) sont toujours maintenues : lecture de contes par Nicole Fournier, danse africaine et loisirs créatifs avec la MJC de Labastide, initiation rugby par le club de Reyniès, sophrologie par Sandrine Oncins.

...et de la cantine

Toujours dans l'optique d'améliorer les conditions d'accueil des enfants durant le temps du repas, particulièrement en essayant de limiter le bruit, les agents font preuve d'ingéniosité et de créativité. Leur dernière idée : des apports pédagogiques et ludiques sur les impacts du bruit sur la santé en s'appuyant sur des mesures quotidiennes du volume sonore.

Les cours de récréation

La réflexion sur l'aménagement des cours de l'école a repris avec l'entreprise KASO, les élus, les agents, les enseignantes et les enfants. De nombreuses propositions sont à l'étude et la seconde partie du projet verra le jour cet été.

Notons à ce sujet l'initiative réussie des parents d'élèves d'Orgueil d'avoir organisé le 25 avril dernier une discussion animée

par une psychologue sur le thème de « ce qui se joue dans la cour de l'école aujourd'hui ».

Ouverture de l'accueil de loisirs à Orgueil cet été

Si les dernières vacances de printemps se sont déroulées à Villebrumier dans le cadre de l'entente intercommunale (avec également Varennes) autour de Yakajouer, il a été décidé d'ouvrir le centre de loisirs à Orgueil cet été.

Changement de service civique

Marina Talayssat, notre jeune service civique, ayant trouvé un emploi à la crèche de Villebrumier, a été remplacée par Célia Serein qui assure sa mission jusqu'en juillet.

Merci Madame Tomas !

Le 25 avril 2017, Martine Tomas est partie en vacances, des vacances bien particulières puisqu'elles préludent à son départ en retraite. Employée à la mairie d'Orgueil depuis 1983, déjà aux écoles, elle a gravi les échelons et multiplié les formations pour devenir Agent de Maîtrise Principal. Pour son départ, les enfants lui ont remis un livre qu'ils avaient créé pendant la garderie ainsi que des bouquets de fleurs et un colis gourmand de la part des agents, des conseillers municipaux et des enseignantes. Merci Martine pour votre implication et votre dévouement.

Bienvenue à Stéphane Savi

A compter du 1^{er} juillet 2017, Monsieur Stéphane Savi occupera ce poste laissé vacant et dont les responsabilités ont été étendues à l'occasion de ce changement. Educateur territorial des activités physiques et sportives, Stéphane Savi a acquis une expérience de l'encadrement et de la coordination d'équipe à la mairie de Grenade, où il travaillait jusqu'à présent. Il mettra désormais son esprit sportif et son dynamisme à plein temps au service de l'école et du périscolaire.



Plantation de trois arbres à l'école



Les enfants de l'école réunis autour de Martine Tomas



Créativité à l'honneur pendant les temps périscolaires

Vivre ensemble

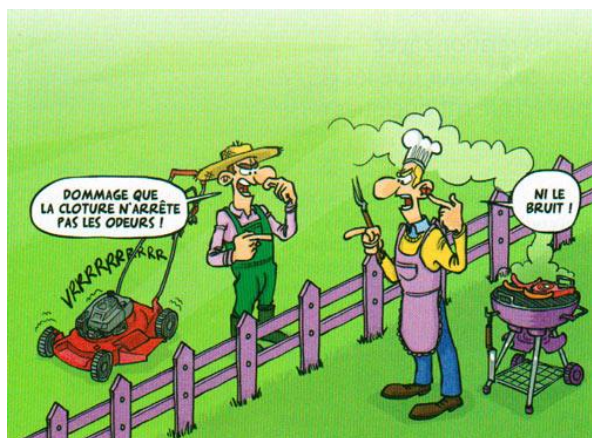
Stop au bruit !

Les travaux de bricolage et jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses thermiques, tronçonneuses, ... sont soumis à un arrêté préfectoral n° 04-1076, article 15 et ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

➤ du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 20h.

➤ le dimanche et les jours fériés de 10h à 12h.

En ce qui concerne les nuisances sonores occasionnées par les chiens qui aboient, le mieux est d'en parler directement aux propriétaires afin de trouver ensemble des compromis.



Les plantations en limite séparative

Afin d'entretenir la bonne entente et d'éviter les conflits entre voisins, il est important de faire acte de civilité en respectant la réglementation. Le code civil demande de planter à plus de 50 cm de votre limite de propriété tout arbuste de moins de 2 mètres. Les arbres et arbustes de plus de 2 mètres de haut devront être installés à plus de 2 mètres de la limite. D'autre part, rien ne doit dépasser sur le domaine privé et public.

Dépôts sauvages d'ordures

Les dépôts d'ordures (détritus, sacs poubelles,...) à côté des points d'apport (récup'verres) sont strictement interdits.

Afin que ces emplacements restent agréables, nous faisons appel au civisme de chacun.

La déchetterie de Reyniès est ouverte tous les lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h30.

Divagation des animaux domestiques

Tous les chiens (et les chats nés après le 1^{er} janvier 2012) doivent être identifiés par puce électronique, tatouage ou les deux à la fois.

Pour les propriétaires qui laissent leur animal divaguer, il y a risque que ce dernier cause un accident de circulation, morde un passant ou effraie les personnes. Dans tous les cas, la responsabilité civile du propriétaire est engagée.

Conformément à l'article 213-1 du code rural, la commune a passé une convention avec une société spécialisée pour la capture des animaux errants.

Interdiction de brûler les déchets verts

Les déchets verts, issus de la tonte de pelouse, de la taille des haies et arbustes, des travaux d'élagage ou de toutes autres pratiques similaires produits par des particuliers constituent des déchets ménagers. Dès lors, l'article 84 du règlement sanitaire départemental s'applique : **le brûlage à l'air libre des déchets verts est interdit.**

Que faire de vos déchets verts ?

Plusieurs solutions écologiques s'offrent à vous :

➤ COMPOSTAGE

Des composteurs en bois sont en vente à la déchetterie de Reyniès à tarif préférentiel.

➤ LOCATION DE BENNE

La mairie met à disposition des Orgueillois une benne destinée à leur permettre l'évacuation des déchets verts (le weekend). La location coûte 30 euros. La réservation de la benne s'effectue auprès du secrétariat de la mairie, tél. 05 63 30 51 50.

➤ BROYAGE

Valorisez vos déchets végétaux en paillage. La Communauté de communes propose un service de broyage à domicile pour les particuliers. Réservation au 05 63 30 03 31, tarif : 15 euros/heure.

PLAN CANICULE

Comme chaque année, du mois de juin à la fin du mois d'août, le plan canicule est mis en place pour venir en aide aux personnes âgées de plus de 65 ans qui le désirent. Pour plus de renseignements appeler la mairie au 05 63 3051 50 ou télécharger l'imprimé sur le site – www.orgueil.fr –

Associations & animations



L'association **FC les 2 ponts**, qui regroupe les jeunes de Reyniès, Villebrumier, Nohic

et Orgueil qui jouent au football, organise chaque année un **tournoi**.

Cette année, c'est notre commune qui accueillera toutes les équipes en lice les

17 et 18 juin 2017 au stade à partir de 10h.

URGENT !

Le comité d'animation 82 (comité des fêtes) recherche des bénévoles pour redynamiser l'association. Si vous êtes intéressés, contactez la mairie (05 63 30 51 50 ou mairie@orgueil.fr)



Le Troc aux plantes d'Orgueil : une belle manifestation qui reflorit chaque année

Dimanche 23 avril, l'association La Ruche a organisé son 5^{ème} Troc aux plantes. Pour être plus près des Orgueillois en ce jour d'élection, les participants étaient installés sur les pelouses de la salle des fêtes. Ils ont eu le plaisir de passer une belle journée ensoleillée au milieu des fleurs et des boutures, et de voir revenir des jardiniers amateurs désormais habitués. Et pour les enfants,

plusieurs animations étaient proposées : ils ont pu semer des graines de cucurbitacées et du blé dans des petites jardinières de récupération, et fabriquer des petits sifflets en bois de sureau.

Cette année, la Communauté des Communes a profité de cette manifestation pour venir présenter son service de broyage de végétaux à domicile et en faire la démonstration. Un nouveau rémouleur était également présent.



La Commune offrait quant à elle de la documentation sur les pratiques de jardinage respectueuses de l'environnement et la possibilité de rapporter des produits phytosanitaires pour élimination.

Le prochain rendez-vous festif que vous propose La Ruche aura lieu à l'automne : dès septembre, préparez et exposez vos épouvantails, et notez la date du **14 octobre 2017** pour la Fête de la Citrouille !

Communauté de communes Grand Sud Tarn et Garonne

EREF : un nouveau service lié à l'emploi près de chez vous

Votre nouvelle intercommunalité Grand Sud Tarn et Garonne vous apporte un nouveau service : celui des EREF – Espaces Ruraux Emploi Formation.

Ce sont des espaces d'accueil où des agents vous conseillent dans vos démarches liées à l'emploi.

Du fait de la fusion, trois sites sont immédiatement opérationnels sur les communes de Montech, Grisolles et Labastide Saint Pierre. Ces espaces sont accessibles immédiatement à tous les habitants de notre nouvelle intercommunalité.

Horaires :

Grisolles : 09, rue François Faugères – 05 63 27 05 70

Lundi : 14h00/17h00, mardi, mercredi et jeudi : 9h30/12h30 – 14h00/18h00

Labastide Saint Pierre : 120, avenue Jean Jaurès – 05 63 30 07 54

Mardi, mercredi et jeudi 9h30/12h30 – 14h00/18h00

Vendredi 9h30/12h30

Montech : 08, rue de la Mouscane – 05 63 27 57 24

Du lundi au vendredi 9h00/12h00 – 13h30/17h00

Commissions

Depuis la fusion des 3 communautés de communes au 1^{er} janvier 2017, les différentes commissions se sont mises en place afin d'organiser et d'animer les transferts de compétences et autres projets communautaires.

Concernant les élus représentant Orgueil :

- Dominique Gaspar est membre de la commission Aménagement, Numérique et Urbanisme
- Willy Authesserre est membre de la commission Enfance, Jeunesse et Politiques sociales
- Manuel Marcoux est membre de la commission Développement Durable.

Retrouvez toute l'actualité de la Communauté de communes sur www.grandsud82.fr.

Nous attendons toutes vos suggestions sur la boîte à idées www.orgueil.fr

Bientôt à Orgueil

Elections législatives

11 et 18 juin de 8h à 18h à la salle des fêtes

Tournoi de foot « FC les 2 Ponts »

17 et 18 juin

Démarrage de la concertation avec les habitants d'Orgueil pour le projet d'aménagement du centre bourg

Mardi 27 juin à 18h30 à la Salle des fêtes d'Orgueil. Un verre de l'amitié clôturera la soirée.

Fête de l'école

Vendredi 30 juin à la salle des fêtes

Cinéma en plein air

Jeudi 24 août sur la pelouse de la salle des fêtes

Rentrée scolaire

Lundi 04 septembre

Fête locale

15, 16 et 17 septembre